

Libération SOCIÉTÉ

Appli Gossip: Vallaud-Belkacem appelle à une «extrême vigilance»

AFP 3 JUN 2015 À 09:42 (MIS À JOUR : 3 JUN 2015 À 14:26)



La ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem à Paris le 2 juin 2015 (Photo FRANCOIS GUILLOT. AFP)

La ministre de l'Éducation nationale a appelé mercredi à «une extrême vigilance sur la teneur des messages qui seraient mis en ligne» sur Gossip, l'application d'échange de «potins» en mode anonyme, dont l'interdiction a déjà été réclamée par plusieurs syndicats lycéens.

Dans un communiqué, Najat Vallaud-Belkacem demande également aux recteurs d'académie, avec l'aide des chefs d'établissement des lycées et collèges, de signaler aux procureurs de la République «tous propos injurieux ou diffamatoires proférés à l'encontre d'élèves ou de personnels». Selon elle, «la réouverture de cette application pourrait venir affecter un climat serein au sein des établissements».

Lancée il y a environ deux semaines mais suspendue depuis, Gossip (potin en anglais) était encore inaccessible mercredi matin. Lorsqu'on tente de la lancer, un message prévient que «suite aux nombreuses réactions suscitées par +Gossip+, nous avons pris la décision de mettre

l'application hors service quelques jours, le temps de mettre en place un système de modération plus élaboré».

L'utilisateur peut y poster une rumeur via un texte de maximum 140 caractères, en identifiant la ou des personnes concernées parmi ses contacts (Facebook ou du répertoire téléphonique) ou «une preuve» (photo, vidéo). Les ragots publiés n'apparaissent que dix secondes sur la page des utilisateurs.

Selon la créatrice de la plateforme, Cindy Mouly, les utilisateurs accèdent aux «potins» postés par leurs contacts, mais peuvent aussi accéder aux «ragots concernant un de [leurs] contacts mais qui sera posté par des personnes qui ne font pas partie de vos répertoires téléphoniques ni de Facebook».

Najat Vallaud-Belkacem, qui déclare considérer «la lutte contre le harcèlement scolaire comme l'une des priorités», dit vouloir continuer à «prévenir des dangers du cyberharcèlement».

Mardi, plusieurs syndicats lycéens avaient réclamé l'interdiction de Gossip, affirmant que cette plateforme a induit un climat malsain dans plusieurs établissements et qu'elle favorise le harcèlement.

La FIDL s'est «étonnée de la réaction de la ministre» mercredi dans un communiqué, dénonçant «des sanctions prises contre les jeunes mais en rien contre les responsables de l'application».

Le syndicat lycéen a de nouveau réclamé «la suppression pure et simple de l'application», estimant que «la plateforme incite les utilisateurs, souvent jeunes, à porter atteinte à l'image et à la dignité d'autres personnes ou encore faire de la diffamation ce qui est interdit par la loi».

Source : http://www.liberation.fr/societe/2015/06/03/appli-gossip-vallaud-belkacem-appelle-a-une-extreme-vigilance_1321963

Libération SOCIÉTÉ

«Gossip», l'appli accusée de favoriser le harcèlement

VIRGINIE BALLEZ 3 JUIN 2015 À 15:57

RÉCIT Lancée mi-mai par une Française mais déjà suspendue, cette application, qui permet de poster des rumeurs de manière anonyme, fait l'objet de nombreuses critiques. Deux syndicats lycéens réclament son interdiction.

«Honteux», «hideux», «dégueulasse», «désolant», «risque d'humiliation et de dépression»... Dans la rubrique «avis des utilisateurs» de la page iTunes consacrée à l'application Gossip déferlent mises en garde et critiques. Lancée en mai et provisoirement suspendue face à la polémique dont elle fait l'objet, Gossip («potins», en anglais) permet de poster des ragots de manière anonyme. Quelque part entre Snapchat et Twitter, elle repose sur des messages de 140 signes maximum, qui ne seront visibles que pendant dix secondes. Reliée aux contacts du téléphone de l'utilisateur, voire à son compte Facebook, «Gossip» permet de publier des rumeurs en identifiant les personnes concernées parmi ses contacts. Pis, des «preuves» peuvent être postées, sous forme de photo ou de vidéo. Seront visibles les commérages postés par des «amis» ou à leur sujet.

Le concept, imaginé par Cindy Mouly, une Française de 25 ans, est clairement très inspiré de la série américaine Gossip Girl, dans laquelle un mystérieux corbeau se répand via un blog sur les coucherries, disputes, secrets et autres vicissitudes de la jeunesse friquée de l'Upper East Side new-yorkaise. Sauf que l'application française, qui a comptabilisé 10 000 téléchargements journaliers depuis son lancement selon sa créatrice, a majoritairement séduit les ados, donnant lieu à une ambiance délétère dans certains établissements scolaires. «Il y a eu un effet boule de neige qui a gagné toutes les classes d'âge», raconte ainsi un lycéen scolarisé dans un établissement privé de Strasbourg au quotidien 20 minutes. Et de poursuivre : «C'est super-lâche ! On ne sait pas d'où ça vient, il n'y a pas de limites. Une personne très sensible peut être perdue, bouleversée, et ça peut être tragique.»

«CAMILLE EST LA PLUS MOCHE DE LA CLASSE»

Les attaques sur le physique, la sexualité, les origines sociales, font florès. Julien, un lycéen de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), a ainsi raconté à RMC avoir posté un message dans lequel il assurait qu'une fille de sa classe avait tourné dans un film porno pour le site coquin amateur Jacquie et Michel. Anaïs, scolarisé en seconde à Paris, raconte pour sa part au Figaro avoir lu :

«Camille est la plus moche de la classe.» Face à la multiplication de ce genre d'histoires, deux syndicats lycéens sont montés au créneau mardi en demandant l'interdiction de Gossip. «L'objectif de cette plateforme n'est pas de jouer mais bien de nuire aux autres», estime dans un communiqué la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL). Pour sa présidente, Zoïa Guschlbauer, cette appli «encourage le harcèlement», qui est déjà un phénomène «très grave et répandu» dans les établissements scolaires. Même son de cloche au Syndicat général des lycéens, dont le président, Elliott Nouaille, juge que l'application est «nettement plus violente» que les pages Facebook «spotted» ayant eu un certain succès auparavant, et sur lesquelles des lycéens d'un même établissement postaient des messages divers, de la déclaration d'amour aux «paroles grossières». «A quoi sert cette appli à part blesser les autres ?» s'interroge le jeune homme.

La ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, appelle pour sa part ce mercredi à la plus grande «vigilance» quant à la teneur des messages mis en ligne. Dans un communiqué, la ministre demande également aux recteurs d'académie, avec l'aide des chefs d'établissement des lycées et collèges, de signaler aux procureurs de la République «tous propos injurieux ou diffamatoires proférés à l'encontre d'élèves ou de personnels».

D'AUTRES SERVICES SURFENT SUR LE CONCEPT

La créatrice de Gossip, elle, a préféré rendre indisponible l'application, le temps d'en améliorer la modération. Interrogée par Europe 1, Cindy Mouly assure qu'elle a conçu son projet comme «bon enfant et sympathique» et que celui-ci n'avait pas vocation à être utilisé par des mineurs. Pourtant, sur iTunes, Gossip se présente comme destinée aux «plus de 12 ans». Une erreur, plaide Cindy Mouly, qui annonce que l'application sera désormais interdite aux moins de 18 ans et qu'une meilleure modération permettra de repérer les propos diffamatoires et de signaler les utilisateurs dépassant trop souvent les bornes, voire de les bannir, en cas d'abus répétés.

Selon le ministère de l'Education nationale, deux collégiens sur dix ont déjà été victimes de cyberviolence. Sur son blog, l'avocat Thierry Vallat souligne que ces faits pourraient relever du délit de harcèlement moral, introduit dans la loi en août 2014. Les contrevenants s'exposent à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende si les faits ont été commis au détriment d'un(e) mineur(e) de quinze ans, voire de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende si commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.

Gossip n'est toutefois pas le seul service de cet acabit. En France, l'application Chuck (le prénom d'un personnage phare de la série Gossip Girl, tiens, tiens...) fonctionne exactement sur le même principe.

Source : http://www.liberation.fr/societe/2015/06/03/gossip-l-appli-accusee-de-favoriser-le-harcelement_1322045



Gossip, potin d'appli !

VIRGINIE BALLETT 3 JUIN 2015 À 19:46

HISTOIRE Lancée mi-mai par une Française mais aussitôt suspendue, cette application qui permet de poster des rumeurs de manière anonyme fait l'objet de nombreuses critiques. Deux syndicats lycéens réclament déjà son interdiction.

Attaques sur le physique, sur la sexualité, sur l'origine sociale... Ces derniers jours, les récits de dérapages observés sur l'application Gossip, qui permet de poster des ragots de manière anonyme, ont fait florès dans la presse française. On y a lu notamment : «Camille est la plus moche de la classe», ou le récit de ce lycéen qui a répandu la rumeur qu'une camarade aurait

tourné dans une vidéo porno pour le site coquin Jacquie et Michel. Autant d'histoires qui ont contribué à propager un climat d'inquiétude. «Il y a eu un effet boule de neige qui a gagné toutes les classes d'âge», décrit un lycéen scolarisé dans un établissement privé de Strasbourg au quotidien 20 Minutes. Et de poursuivre : «C'est super lâche ! On ne sait pas d'où ça vient, il n'y a pas de limites. Une personne très sensible peut être perdue, bouleversée, et ça peut être tragique.»

«PREUVES»

Car l'anonymat est au cœur de l'application Gossip («potins» en anglais), lancée en mai et provisoirement suspendue face à la polémique dont elle fait l'objet. Quelque part entre Snapchat et Twitter, elle repose sur des messages de 140 signes maximum, qui ne seront visibles que pendant dix secondes. Reliée aux contacts du téléphone de l'utilisateur, voire à son compte Facebook, l'Appli permet de publier des rumeurs en identifiant les personnes concernées.

Pis, des «preuves» peuvent être postées, sous forme de photo ou de vidéo. Seront visibles les commérages postés par des «amis» ou à leur sujet. Un procédé qualifié de «honteux», «hideux», «dégueulasse», voire présentant des «risques d'humiliation et de dépression» par des utilisateurs scandalisés, sur la page iTunes de l'application.

Le concept, imaginé par Cindy Mouly, une Française de 25 ans, est clairement inspiré de la série américaine Gossip Girl, dans laquelle un mystérieux corbeau se répand via un blog sur les coucheries, disputes, secrets et autres vicissitudes de la jeunesse friquée de l'Upper East Side new-yorkais. Sauf que l'application française, qui a comptabilisé 10 000 téléchargements journaliers depuis son lancement selon sa créatrice, a majoritairement séduit les ados. De quoi inquiéter les syndicats lycéens : deux sont d'ailleurs montés au créneau mardi en demandant l'interdiction de Gossip. «L'objectif de cette plateforme n'est pas de jouer mais bien de nuire aux autres», estime dans un communiqué la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL). Pour sa présidente, Zoïa Guschlbauer, cette appli «encourage le harcèlement», qui est déjà un phénomène «très grave et répandu» dans les établissements scolaires. Même son de cloche au Syndicat général des lycéens, dont le président, Elliott Nouaille, juge que l'application est «nettement plus violente» que les pages Facebook «spotted» ayant eu un certain succès auparavant, et sur lesquelles des lycéens d'un même établissement postaient des messages divers, de la déclaration d'amour aux «paroles grossières». «A quoi sert cette appli à part blesser les autres ?» s'interroge le jeune homme.

La ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, appelle pour sa part ce mercredi à la plus grande «vigilance quant à la teneur des messages mis en ligne.»

Dans un communiqué, elle demande aux recteurs d'académie, avec l'aide des chefs d'établissement des lycées et collèges, de signaler aux procureurs de la République «tous propos injurieux ou diffamatoires proférés à l'encontre d'élèves ou de personnels».

La créatrice de Gossip, elle, a préféré rendre indisponible l'application, le temps d'en améliorer la modération. Interrogée par Europe 1, Cindy Mouly assure qu'elle a conçu son projet comme «bon enfant et sympathique», et que celui-ci n'avait pas vocation à être utilisé par des mineurs. Pourtant, sur iTunes, Gossip se présente comme destinée aux «plus de 12 ans». Une erreur, plaide Cindy Mouly, qui annonce que l'application sera désormais interdite aux moins de 18 ans et qu'une meilleure modération permettra de repérer les propos diffamatoires et de signaler les utilisateurs dépassant trop souvent les bornes, voire de les bannir, en cas d'abus répétés.

Selon le ministère de l'Éducation nationale, deux collégiens sur dix ont déjà été victimes de cyberviolence. Sur son blog, l'avocat Thierry Vallat souligne que ces faits pourraient relever du délit de harcèlement moral, introduit dans la loi en août 2014. Les contrevenants s'exposent à une peine de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende si les faits ont été commis au détriment d'un(e) mineur(e) de moins de 15 ans, voire de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende en cas d'utilisation d'un «service de communication au public en ligne».

Gossip n'est toutefois pas le seul service de cet acabit. En France, l'application Chuck (le prénom d'un personnage phare de la série Gossip Girl, tiens tiens...) fonctionne exactement sur le même principe. Aux États-Unis, Secret (publications anonymes, là encore), a cessé ses activités fin avril, seize mois après son lancement, après avoir été accusée de favoriser le harcèlement. D'autres subsistent.

TENTATIVE DE SUICIDE

L'une d'entre elles, Yik Yak, a même fait l'objet d'une pétition réclamant son interdiction, lancée en mars 2014 par une Américaine de 18 ans qui a commis une tentative de suicide après avoir fait l'objet de harcèlement. Près de 80 000 personnes l'ont signée, poussant les fondateurs de Yik Yak à rencontrer la jeune fille et à promettre une série de mesures (meilleure modération, interdiction aux moins de 17 ans sous peine de voir les comptes bloqués) pour empêcher que l'application soit utilisée à de telles fins. Un partenariat avec la fondation américaine de lutte contre le suicide serait même à l'étude.

Virginie BALLET

Source : http://www.liberation.fr/vous/2015/06/03/gossip-potin-d-appli_1322449